

Activité : préparation du débat mouvant « Lanceurs d’alerte en démocratie »

Le rôle de l’animateur :

Il doit présenter le sujet et les règles du débat mouvant à l’ensemble de la classe. Pour cela, il faut :

En amont du débat mouvant :

- Lire et résumer, avec l’aide des observateurs-secrétaires, l’histoire de Julian Assange pour comprendre ce qu’est un lanceur d’alerte. Prendre connaissance des lanceurs d’alerte donnés aux élèves
- Etablir, avec l’aide des observateurs-secrétaires, une série de questions à poser aux élèves, après avoir pris connaissance de l’histoire de Julian Assange.

Au moment du débat mouvant :

- Expliquer les modalités du débat mouvant (la durée, les déplacements dans la salle, les coins dans la salle, la prise de parole, le rôle de l’animateur et des observateurs-secrétaires.
- Présenter ensuite au début du débat l’histoire de Julian Assange en finissant votre présentation par une formule permettant de poser les enjeux du débat du type : « l’histoire de Julian Assange interpelle car elle pose la question des lanceurs d’alerte dans les démocraties. En effet, nous pouvons nous demander à partir de cet exemple si les lanceurs d’alerte sont nécessaires dans une démocratie ou au contraire fragilisent-ils les démocraties ? ». Cette formule peut être modifiée.
- Poser les questions préparées et distribuer la parole, pendant que les observateurs-secrétaires prennent en note les interventions des élèves.

A la fin du débat mouvant :

- Clore le débat
- Faire un bilan des interventions (fonds et forme) avec l’aide des observateurs-secrétaires.

JULIAN ASSANGE, UN LANCEUR D’ALERTE



Une du *Time*, 13 décembre 2010

Julian Assange est un australien né en 1971, co-fondateur de Wikileaks, site dont la vocation est de permettre aux lanceurs d’alerte de rendre des documents publics. Il s’est notamment fait connaître en publiant en 2010, des documents secrets de l’armée américaine, révélant l’usage massif de la torture en Irak et en Afghanistan. Menacé d’extradition vers les Etats-Unis, il s’est réfugié dans l’ambassade d’Equateur à Londres de 2012 à 2019, avant que l’Equateur mette fin à ce droit d’asile, permettant ainsi une extradition vers les Etats-Unis.

La vulnérabilité du numérique

« Julian Assange (...) construit une doctrine de la transparence. On peut la résumer ainsi : les dirigeants ne devraient agir qu'au profit du Bien Commun, mais la nature humaine est ainsi faite qu'ils détournent l'autorité confiée par le peuple pour accroître leur pouvoir. Donc ils doivent donc se coordonner, avoir des complices, utiliser des messageries et conserver des archives qui contredisent leurs déclarations publiques. Tout ceci demande des mémoires quelque part dans un ordinateur. Donc des employés de l'organisation utilisant un support externe comme une simple clé USB, ou des pirates qui pénètrent le système peuvent copier et livrer les documents scandaleux au public. Ils rétablissent ainsi ce qui devrait être le jeu normal de la démocratie. (...) D'où la place centrale du numérique. (...) Quand Daniel Ellsberg* (...) révélait au public (via le New York Times) les « papiers du Pentagone » en 1971, il devait photocopier 7000 documents au bureau sans se faire prendre. Quand le soldat Manning** révèle 250 000 câbles et 500 000 rapports de l'armée américaine il utilise internet. »

*Daniel Ellsberg avait révélé un rapport gouvernemental secret sur la guerre du Vietnam (Pentagone papers)

**Chelsea Manning, analyste dans l'armée des Etats-Unis a révélé des informations sur la guerre d'Afghanistan et en Irak, ce qui lui a valu une peine de 35 ans de prison, commuée en 7 années.

François-Bernard Huyghe, *La désinformation. Les armes du faux*, Armand Colin, 2015

Les lanceurs d'alerte étudiés par la classe :



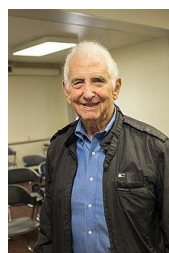
Edouard Snowden



Erin Brocovich



Henri Dunant



Daniel Ellsberg



Daphné Galizia



Irène Frachon